

INFORMATIONS UTILES

Vous recevez un courrier de la sous-préfecture lorsque votre titre est prêt ; vous pouvez circuler avec votre attestation de réussite à l'examen pendant 2 mois

La liste des médecins agréés est disponible sur le site www.eure-et-loir.gouv.fr

Si votre titre d'identité a également été perdu/volé, vous devez d'abord obtenir un duplicata de ce titre avant de demander votre duplicata

Si la suspension est liée à un excès de vitesse, la visite médicale s'effectue auprès des médecins agréés, s'ils s'agit d'une conduite sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants, la visite médicale s'effectue en commission médicale

es formulaires

uels formulaires utiliser ?

Demande de renouvellement de permis de conduire, de duplicata ou de catégorie AM après annulation, suspension ou invalidation

Déclaration de perte/vol, (la déclaration de perte se fait en sous-préfecture, celle de vol auprès des forces de l'ordre)

Demande d'échange ou de conversion

Demande de permis international

Imprimé de visite médicale

Demande de permis au format de l'Union Européenne

ù les trouver ?

Sur Internet : www.eure-et-loir.gouv.fr OU www.service-public.fr

En sous-préfecture

Où adresser son dossier ?

Par courrier : à la sous-préfecture

Aux guichets des permis de conduire



Sous-préfecture de DREUX

2/4, Rue des Capucins
28100 DREUX

Hall accessible tous les jours de 8h30 à 12h15

TOUS LES RENSEIGNEMENTS SUR :
www.eure-et-loir.gouv.fr

Téléphone : 02.37.27.72.00
Télécopie : 02.37.46.80.72

Permanence téléphonique : les lundis, mercredis et jeudis
de 14h à 16h



SOUS-PREFECTURE DE DREUX

PERMIS DE CONDUIRE

- Première délivrance
- Extension
- Duplicata
- Echange d'un permis étranger
- Conversion d'un permis militaire ou d'un titre professionnel



MAJ : 06/11/2015

